

CERTIFICAT DE MAITRISE DE LA PRODUCTION DES GRANULATS

Paris (siège)
58, boulevard Lefebvre
75732 Paris cedex 15

Admission :	N ° 1165-CPD-2005-G-0036 du 17 mars 2005 Réf. Contrat CC/GR/R1/04-0084
Renouvellement :	N°1 en 2009

En accord avec la Directive Produits de Construction 89/106/CEE, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, organisme notifié n°1165, a procédé à l'évaluation et à l'inspection du système de maîtrise de production des granulats de la société :

**S.A.S SAB
ZA
05400 LA ROCHE DES ARNAUDS**

pour le site désigné ci-dessous produisant des matériaux selon les normes suivantes :

Nom du site	Granulats ou enrochements produits selon les normes :		
	EN 13043	EN 13242/A1	EN 12620/A1
LE BEYNON 05300 VENTAVON	X	X	X



Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Ce certificat garantit la conformité du système de maîtrise de production des granulats, selon le niveau d'attestation de conformité 2+, conformément aux normes européennes harmonisées mentionnées dans le tableau ci-dessus et aux exigences de leurs annexes ZA.

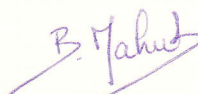
Dès l'attribution du certificat et pendant sa durée de validité, le LCPC exerce une surveillance continue en application de son référentiel sectoriel de certification.

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 17 mars 2005. Il demeure valide aussi longtemps que les conditions décrites dans les normes harmonisées de référence ou les conditions de production dans l'usine ou le système de maîtrise de la production lui-même, ne sont pas significativement modifiés ou au plus tard jusqu'au 17 mars 2012.

Nantes
Marne-la-Vallée
Satory-Versailles

La Directrice des Programmes


B. MAHUT